



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/375
S/24429
14 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 12, 67, 69, 79, 80, 83, 84, 85,
91 et 96 de l'ordre du jour provisoire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA
CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT
RENFORCEMENT DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET COORDINATION DES
EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET
ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES
CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE
DE TCHERNOBYL
STUPEFIANTS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

* A/47/150.

92-38371 0253R (F) 030992 040992 070992

/...

A/47/375
S/24429
Français
Page 2

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des documents publiés à l'issue du Sommet économique de Munich, qui a eu lieu du 6 au 8 juillet 1992, à savoir :

- Annexe I : Déclaration économique : Agir ensemble pour une croissance plus forte et un monde plus sûr;
- Annexe II : Déclaration politique : Façonner le nouveau partenariat;
- Annexe III : Déclaration sur l'ex-Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 67, 69, 79, 80, 83, 84, 85, 91 et 96 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Detlev GRAF ZU RANTZAU

/...

ANNEXE I

Déclaration économique

Agir ensemble pour une croissance plus forte et un nombre plus sûr

1. Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des sept grands pays industriels et Président de la Commission des communautés européennes, nous sommes réunis à Munich pour notre dix-huitième Sommet annuel.
2. La communauté internationale est au seuil d'une ère nouvelle, libérée du fardeau du conflit Est-Ouest. Les conditions ont rarement été aussi favorables pour établir une paix durable, garantir le respect des droits de l'homme, faire appliquer les principes de la démocratie, assurer la liberté des marchés, vaincre la pauvreté et préserver l'environnement.
3. Nous sommes résolus, en agissant dans un esprit de partenariat, à saisir les chances uniques qui s'offrent à nous. Malgré les risques que comporte un changement aussi fondamental, nous plaçons notre confiance dans la créativité, l'effort et le dévouement des individus, sources véritables du progrès économique et social. La dimension internationale des défis ainsi que l'interdépendance exigent une coopération au niveau mondial. L'étroite coordination de nos politiques, partie intégrante de cette coopération, est plus importante que jamais.

Economie mondiale

4. Une croissance économique mondiale forte est le préalable pour relever les multiples défis que comporte le monde de l'après-guerre froide. Les signes d'une reprise économique globale sont de plus en plus perceptibles. Mais le résultat n'est pas acquis. Nous agissons donc ensemble de manière que la reprise de l'activité économique se renforce et que la croissance s'accélère.
5. Trop de gens sont sans emploi. Les capacités potentielles des individus, des entreprises ainsi que des ressources ne sont pas pleinement utilisées. Nous sommes particulièrement inquiets des difficultés que crée le chômage.
6. Chacun d'entre nous fait face à des situations économiques différentes. Mais nous bénéficierions tous grandement d'une croissance plus forte, durable et non inflationniste.
7. Une croissance plus forte aidera aussi les autres pays. La croissance génère de nouveaux marchés. La recrudescence des échanges commerciaux stimulera la croissance dans les pays en développement et dans les nouvelles démocraties qui s'efforcent de transformer leur économie pour devenir des partenaires efficaces sur le marché mondial. Leur réussite économique est de notre intérêt commun.

/...

8. Une issue favorable des négociations d'Uruguay constituerait une contribution appréciable pour l'avenir de l'économie mondiale. Une conclusion rapide des négociations renforcera nos économies, stimulera le processus de réforme en Europe orientale et donnera de nouvelles chances pour assurer le bien-être d'autres nations, notamment des pays en développement.

Nous déplorons la lenteur des négociations depuis le Sommet de Londres, l'an passé. Cependant, des progrès ont été réalisés ces derniers mois. Nous sommes donc convaincus qu'un accord équilibré est possible.

Nous accueillons avec satisfaction la réforme de la politique agricole commune de la Communauté européenne qui vient d'être adoptée et qui devrait faciliter le règlement des problèmes en suspens.

Des progrès ont été réalisés quant à la question du soutien interne d'une manière qui soit compatible avec la réforme de la politique agricole commune, s'agissant du volume des exportations subventionnées, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures à prendre pour éviter des litiges à l'avenir. Ces questions demandent à être étudiées plus à fond. En outre, les parties continuent à avoir des inquiétudes touchant les domaines de l'accès aux marchés et du commerce des produits de substitution des céréales qu'elles cherchent à apaiser.

Nous réaffirmons que les négociations devraient conduire à un résultat globalement équilibré. Un accord doit créer des marchés plus ouverts pour les biens et les services et exigera des efforts comparables de la part de tous les partenaires à ces négociations.

Sur cette base, nous comptons qu'un accord pourra être conclu avant la fin de 1992.

9. Nous sommes résolus à renforcer, par des actions coordonnées et individuelles, la confiance des investisseurs, des épargnants et des consommateurs : ceux-ci doivent être convaincus que le travail permettra d'améliorer la qualité de la vie, que les investissements seront rentables, que l'épargne sera rémunérée et que la stabilité des prix ne sera pas compromise.

10. Nous nous engageons à adopter des politiques axées sur la création d'emplois et la croissance. Nous chercherons à prendre les mesures appropriées, en fonction de la situation de chacun, pour mettre en oeuvre des politiques macro-économiques saines qui favoriseront une croissance plus forte et durable. Dans cette perspective, nous sommes convenus des principes d'action suivants :

- Continuer à suivre des politiques monétaires et financières saines en vue de soutenir la reprise sans relancer l'inflation;
- Créer les conditions d'un abaissement des taux d'intérêt, en réduisant les déficits publics excessifs et en encourageant l'épargne;

/...

- Réduire les déficits publics excessifs avant tout par la restriction des dépenses publiques. L'argent du contribuable doit être utilisé de manière plus économique et plus efficace;
- Intégrer plus étroitement nos objectifs de croissance et de protection de l'environnement, en encourageant les stimulants du marché et l'innovation technologique de manière à promouvoir une consommation et une production écologiquement rationnelles.

Plus le risque d'inflation s'estompera, grâce à nos politiques, plus grande sera la possibilité de voir diminuer les taux d'intérêt. Ceci favorisera de nouveaux investissements et, par voie de conséquence, une croissance plus forte et la création de nouveaux emplois.

11. Mais de bonnes politiques macro-économiques ne suffisent pas. Nos économies sont toutes entravées par des rigidités structurelles qui limitent nos taux de croissance potentiels. Il faut encourager la concurrence. Il faut créer un environnement plus favorable à l'initiative privée. Il faut réduire l'excès de réglementation, qui étouffe l'innovation, l'esprit d'entreprise et la créativité. Nous renforcerons les possibilités d'emploi par une meilleure formation, par l'enseignement et par une mobilité accrue. Nous renforcerons les bases de la croissance à long terme en améliorant les infrastructures et en accordant davantage d'importance à la recherche-développement. Nous encourageons ce type de réformes dans les nouvelles démocraties en transition vers l'économie de marché. Nous ne pouvons pas exiger moins de nous-mêmes.

12. La coordination des politiques économiques et financières est un élément central de notre stratégie commune pour une croissance soutenue et non inflationniste. Nous demandons à nos ministres des finances de renforcer leur coopération sur la base des principes d'action dont nous sommes convenus et de redoubler d'efforts pour réduire les obstacles à la croissance et, par voie de conséquence, promouvoir l'emploi. Nous leur demandons de nous en rendre compte lors de notre réunion au Japon en 1993.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement (CNUED)

13. Le Sommet planète Terre a marqué une étape décisive en suscitant une prise de conscience accrue de l'enjeu que représente l'environnement à l'échelle de la planète et en donnant une nouvelle impulsion au processus de création d'un partenariat mondial sur le développement et l'environnement. Une action rapide et concrète est nécessaire pour donner suite à nos engagements sur les changements climatiques, la protection des forêts et des océans, la préservation des ressources marines et le maintien de la biodiversité. Nous appelons en conséquence tous les pays, développés et en développement, à orienter leurs politiques et leurs ressources vers un développement durable, qui préserve les intérêts tant des générations actuelles que des générations futures.

/...

14. Pour maintenir l'élan donné par la Conférence de Rio, nous appelons les autres pays à se joindre à nous :

- Pour s'efforcer de ratifier la Convention sur les changements climatiques d'ici à la fin de 1993;
- Pour établir et publier, avant la fin de 1993, des plans d'action nationaux, comme il a été prévu à la CNUED;
- Pour protéger les espèces et leurs habitats naturels;
- Pour apporter aux pays en développement un soutien financier et technique supplémentaire en vue d'un développement durable, par le biais de l'aide publique au développement (APD), notamment en reconstituant les ressources de l'IDA, et, pour les actions globales, par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'en faire un mécanisme de financement permanent;
- Pour créer, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1992, la Commission du développement durable, qui aura un rôle vital à jouer dans le suivi de la mise en oeuvre d'Action 21;
- Pour créer un processus international d'examen des principes relatifs à la protection des forêts, pour entamer rapidement un dialogue, sur la base de l'application de ces principes, au sujet des arrangements qui pourraient être arrêtés au niveau international et pour accroître l'assistance internationale;
- Pour améliorer encore la surveillance de l'environnement mondial, notamment par une meilleure utilisation des données satellitaires et de celles obtenues grâce à d'autres programmes d'observation de la terre;
- Pour promouvoir le développement et la diffusion des technologies de l'énergie et de l'environnement, et notamment formuler des propositions concernant des programmes technologiques novateurs;
- Pour faire en sorte que la Conférence internationale sur les groupes d'espèces migratrices et la pêche en haute mer soit organisée dès que possible.

15. Nous saluons les progrès économiques et politiques accomplis par de nombreux pays en développement, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, mais également en Amérique latine et dans certaines parties de l'Afrique. Néanmoins, bien des pays dans le monde continuent à lutter contre la pauvreté. L'Afrique subsaharienne est, au premier chef, une source de préoccupation.

/...

16. Nous sommes résolus à un dialogue et à un partenariat fondés sur un partage des responsabilités et un consensus croissant sur les principes politiques et économiques fondamentaux. Des défis mondiaux comme la croissance démographique et l'environnement ne peuvent être relevés que grâce à des efforts concertés de tous les pays. La réforme du secteur économique et social du système des Nations Unies constituera un pas important dans cette direction.

17. Nous constatons avec satisfaction que les principes d'une saine gestion des affaires publiques sont de mieux en mieux acceptés. Le progrès économique et social ne peut être assuré que si chaque pays mobilise son propre potentiel, si toutes les catégories de la population participent et si les droits de l'homme sont respectés. La coopération régionale entre pays en développement favorise le développement et peut contribuer à la stabilité, à des relations pacifiques et à une réduction des dépenses d'armement.

18. Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien d'une économie mondiale saine. Nous tiendrons compte des effets de nos politiques sur les pays en développement. Nous continuerons à déployer tous nos efforts pour accroître l'aide publique au développement et en améliorer la qualité, conformément aux engagements que nous avons pris. Nous l'orienterons davantage vers les pays les plus pauvres. La pauvreté, la politique en matière de population, l'éducation, la santé, le rôle des femmes et le bien-être des enfants méritent une attention particulière. Nous soutiendrons plus particulièrement les pays qui font des efforts crédibles pour s'aider eux-mêmes. Nous invitons les pays en développement les plus prospères à contribuer à l'aide internationale.

19. Nous soulignons l'importance que revêtent, pour les pays en développement, le commerce, les investissements étrangers directs et un secteur privé dynamique. Une assistance technique devrait être apportée aux pays en développement pauvres afin qu'ils puissent diversifier leurs exportations, notamment de produits manufacturés.

20. Les négociations sur une reconstitution substantielle des ressources de l'IDA devraient s'achever avant la fin de 1992. Le FMI devrait continuer à fournir des moyens de financement à des conditions de faveur pour soutenir les programmes de réforme des pays les plus pauvres. Nous demandons qu'une décision soit rapidement prise par le FMI en ce qui concerne la prolongation pour un an de la facilité d'ajustement structurel renforcé et l'examen intégral des options pour la période suivante, y compris un renouvellement de la facilité.

21. Nous sommes profondément inquiets devant la sécheresse sans précédent qui sévit en Afrique australe. Les deux tiers des objectifs d'aide fixés par l'Appel en faveur des victimes de la sécheresse ont été atteints. Mais il reste beaucoup à faire. Nous demandons à tous les pays d'apporter leur concours.

/...

22. Nous saluons les progrès réalisés par de nombreux pays en développement pour régler leurs problèmes d'endettement et redevenir solvables. Les initiatives des précédents sommets y ont contribué. Cependant, beaucoup de pays en développement se trouvent encore dans une situation difficile.

23. Nous confirmons la validité de la stratégie internationale de la dette. Nous accueillons avec satisfaction le renforcement de l'allégement de la dette accordé aux pays les plus pauvres par le Club de Paris. Nous notons que le Club de Paris a accepté d'étudier une réduction globale de l'encours de la dette, sous certaines conditions, après une période de trois ou quatre ans, pour les pays les plus pauvres prêts à faire des efforts d'ajustement. Nous l'encourageons à reconnaître, cas par cas, la situation particulière de certains pays très endettés dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure. Nous accordons une grande importance à l'utilisation accrue des conversions volontaires de dette, y compris les conversions de dette pour la protection de l'environnement.

Europe centrale et orientale

24. Nous saluons les progrès accomplis par les démocraties d'Europe centrale et orientale, ainsi que par les Etats baltes, sur la voie de réformes politiques et économiques et de leur intégration dans l'économie mondiale. La réforme doit être poursuivie énergiquement. Des efforts considérables, et même des sacrifices, sont encore nécessaires de la part de leurs populations. Notre soutien constant leur est acquis.

25. Nous accueillons avec satisfaction l'assistance multilatérale et bilatérale importante apportée aux réformes entreprises dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les moyens de financement fournis par la BERD jouent un rôle utile. Depuis 1989, le total de l'aide et des crédits alloués par le Groupe des Vingt-Quatre et les institutions internationales, sous forme de dons, de prêts et de crédits garantis, s'élève à 52 milliards de dollars. Nous engageons le Groupe des Vingt-Quatre à poursuivre son activité de coordination et de l'adapter aux besoins de chacun des pays en cours de réforme. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter une contribution équitable.

26. Nous sommes favorables à l'idée d'oeuvrer de concert avec la Pologne pour réaffecter, sur la base des arrangements existants, les fonds provenant du Fonds de stabilisation de la monnaie, après accord sur un programme du FMI. Ces fonds seront destinés à de nouvelles fins et viseront à appuyer les efforts de la Pologne pour une réforme vers l'économie de marché, en particulier en renforçant la compétitivité des entreprises.

27. Les pays industrialisés ont accordé des avantages commerciaux substantiels aux pays d'Europe centrale et orientale afin d'assurer le succès de leurs réformes économiques. Mais tous les pays devraient poursuivre les efforts d'ouverture de leurs marchés. Les accords conclus entre la Communauté européenne et les pays membres de l'AELE afin d'établir des zones de libre échange avec ces pays représentent une contribution importante. Nous continuerons à offrir aux pays d'Europe centrale et orientale une assistance technique pour leur permettre de renforcer leur capacité d'exportation.

28. Nous engageons tous les pays d'Europe centrale et orientale à développer leurs relations économiques, entre eux, avec les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique et plus largement, sur la base des principes d'une économie de marché et conformément aux règles du GATT. Nous considérons comme une étape positive dans cette direction la coopération particulière qui s'est instaurée entre la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, et nous espérons que le libre échange sera bientôt possible entre ces pays.

29. Les investissements étrangers devraient être favorablement accueillis. Ils constituent, pour les pays d'Europe centrale et orientale, un élément important pour développer au mieux leur potentiel économique. Nous engageons donc les pays d'Europe centrale et orientale à axer leurs politiques sur la création d'un environnement attrayant et fiable pour les capitaux privés. Nous fournissons nos instruments bilatéraux de crédit, d'assurance et de garantie pour promouvoir l'investissement étranger, lorsque ces conditions, y compris le service de la dette, sont réunies. Nous invitons les entreprises des pays industrialisés à tirer parti des possibilités d'investissement dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique

30. Les changements profonds survenus dans l'ex-Union soviétique offrent la chance historique d'un monde meilleur, plus sûr, plus démocratique et plus prospère. Sous la direction du Président Eltsine, le Gouvernement russe s'est engagé dans un processus de réforme difficile. Nous attendons avec intérêt de nous entretenir avec lui afin de discuter de la coopération que nous pourrions lui apporter pour soutenir ces réformes. Nous sommes disposés à oeuvrer avec les dirigeants de tous les nouveaux Etats qui ont engagé des réformes. Leur succès est de l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

31. Nous sommes conscients que la transition nécessitera des ajustements difficiles. Nous offrons aux nouveaux Etats de les aider à s'aider eux-mêmes. Notre coopération aura un caractère global et sera fonction du progrès de leurs réformes économiques et de leur attitude responsable sur le plan international, comportant de nouvelles réductions des dépenses militaires et le respect des obligations déjà contractées.

32. Nous encourageons les nouveaux Etats indépendants à adopter des politiques économiques saines, principalement en réduisant leur déficit budgétaire et l'inflation. La collaboration avec le FMI leur permettra de bénéficier de son expérience et apportera une plus grande crédibilité aux efforts entrepris. La stabilisation macro-économique ne doit pas être différée. Elle ne réussira que si tous les fondements d'une économie de marché sont aussi mis en place : privatisation, réforme agraire, mesures visant à promouvoir l'investissement et la concurrence et protection sociale appropriée de la population.

33. Il est essentiel, pour attirer l'investissement privé, d'établir la confiance et d'élaborer un cadre juridique fiable. La manière dont les nouveaux Etats s'acquitteront de leurs engagements financiers sera l'un des éléments propres à susciter la confiance des milieux financiers.

34. Les capitaux privés et l'esprit d'entreprise doivent jouer un rôle décisif et croissant dans la reconstruction économique. Nous engageons vivement les nouveaux Etats à développer un secteur privé efficace, en accordant une place particulière aux PME dont l'existence est indispensable dans une économie de marché.

35. Des progrès rapides sont particulièrement urgents et peuvent être réalisés dans deux secteurs : l'agriculture et l'énergie. Ces secteurs ont une importance décisive pour améliorer la situation de l'offre et accroître les recettes en devises. Les secteurs du commerce et de l'industrie de nos pays sont prêts à coopérer. Un temps précieux a déjà été perdu du fait du maintien de barrières à l'investissement. Dans le domaine de l'énergie, nous notons l'importance de la Charte européenne de l'énergie pour ce qui est d'encourager la production et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Nous demandons instamment la conclusion rapide des travaux préparatoires.

36. Tous les participants au Sommet ont fait preuve de solidarité dans une situation difficile, en accordant une aide alimentaire, des crédits et une assistance médicale importants. Ils se sont également engagés à fournir une assistance technique. Un vaste apport de savoir-faire et d'expérience est indispensable pour que les nouveaux Etats puissent exploiter leur propre potentiel. Les secteurs privé et public peuvent y contribuer. Les conseils concrets sur place et l'assistance pratique sont les éléments les plus indispensables. L'accent devrait être mis sur des projets choisis pour leur valeur d'exemple ou pour leur importance stratégique dans le processus de réforme. Le partenariat et l'assistance à la gestion dans les entreprises peuvent s'avérer particulièrement efficaces.

37. Nous soulignons la nécessité d'une ouverture plus grande des marchés internationaux aux produits provenant des nouveaux Etats. La clause de la nation la plus favorisée devrait leur être octroyée et d'autres mesures d'accès préférentiel devraient être étudiées. Les nouveaux Etats indépendants ne devraient pas entraver leur reconstruction en érigeant entre eux des barrières commerciales. Il est de leur propre intérêt de coopérer en ce qui concerne la politique économique et monétaire.

38. Nous souhaitons aider les nouveaux Etats à préserver leurs compétences scientifiques et techniques hautement développées et à les utiliser pour reconstruire leur économie. Nous invitons les secteurs de la science et de l'industrie dans les pays industrialisés à promouvoir la coopération et les échanges avec les nouveaux Etats. En créant les centres internationaux pour la science et la technologie, nous aidons à reconvertir à des fins civiles les connaissances de scientifiques et d'ingénieurs spécialisés dans le domaine sensible de la fabrication des armes de destruction massive. Nous poursuivons nos efforts pour permettre aux scientifiques civils hautement qualifiés de demeurer dans leur pays pour promouvoir la coopération dans le domaine de la recherche avec les pays industriels occidentaux.

39. Nous nous félicitons de l'adhésion des nouveaux Etats indépendants aux institutions financières internationales. Ceci leur permettra d'élaborer des programmes de réforme économique en collaboration avec ces institutions et, sur cette base, de pouvoir faire appel à leurs ressources financières importantes. Le versement de ces fonds devrait être lié aux progrès réalisés dans l'application des réformes.

40. Nous soutenons la stratégie de coopération par étapes entre le Gouvernement russe et le FMI. Le FMI sera ainsi en mesure de verser une première tranche de crédit dans les toutes prochaines semaines à l'appui des mesures de stabilisation les plus urgentes, tout en continuant à négocier un programme de réforme global avec la Russie. Ceci ouvrira la voie à la pleine utilisation des mesures de soutien (représentant un montant de 24 milliards de dollars) annoncés en avril. Sur ce montant, 6 milliards de dollars destinés à un fonds de stabilisation du rouble seront libérés dès que les conditions macro-économiques seront réunies.

41. Nous suggérons la mise en place de groupes consultatifs par pays dans les nouveaux Etats indépendants, selon les besoins, afin de favoriser une étroite coopération entre les Etats concernés, les institutions internationales et les autres partenaires. La mission de ces groupes serait d'encourager les réformes structurelles et de coordonner l'assistance technique.

Sûreté des centrales électronucléaires dans les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique et en Europe centrale et orientale

42. Tout en reconnaissant le rôle important que joue l'énergie nucléaire dans l'approvisionnement énergétique global, la sûreté des centrales électronucléaires de modèle soviétique est une source de grande préoccupation. Chaque Etat est responsable, par l'intermédiaire de ses organismes de sûreté et des opérateurs de centrales, de la sûreté de ses centrales électronucléaires. Les nouveaux Etats concernés de l'ex-Union soviétique et les pays d'Europe centrale et orientale doivent accorder une haute priorité à l'élimination de ce danger. Ces efforts devraient s'inscrire dans le cadre d'une réforme des politiques énergétiques orientée vers le marché, qui encouragerait le financement commercial du développement du secteur énergétique.

43. Un effort spécial doit être fait pour améliorer la sûreté de ces centrales. Nous offrons aux Etats concernés notre soutien dans le cadre d'un programme d'action multilatéral. Nous sollicitons leur pleine coopération. Nous prions les autres Etats intéressés d'apporter eux aussi leur contribution.

44. Le programme d'action devrait comprendre des mesures immédiates dans les domaines suivants :

- Amélioration de la sûreté d'exploitation;
- Améliorations techniques à bref délai des centrales, fondées sur une analyse de sûreté;
- Renforcement des régimes de réglementation.

/...

Des mesures de ce type sont susceptibles de permettre de réaliser des progrès rapides et notables.

45. En outre, le programme d'action doit créer une base pour des améliorations de sûreté à long terme, en examinant :

- La possibilité de remplacer les centrales les moins sûres par le développement de sources d'énergie de substitution et une utilisation plus efficace de l'énergie;
- La possibilité d'améliorer les centrales de modèle plus récent.

En complément de ces mesures, nous viserons à un achèvement rapide d'une convention sur la sûreté nucléaire.

46. Le programme d'action devrait établir des priorités claires, veiller à la cohérence des mesures prises et assurer que celles-ci seront mises en oeuvre au plus tôt. Pour mettre en oeuvre les mesures immédiates, le mandat de coordination existant du Groupe des Vingt-Quatre sur la sûreté nucléaire devrait être étendu aux nouveaux Etats concernés de l'ex-Union soviétique tout en étant rendu plus efficace. Nous sommes tous disposés à renforcer notre assistance bilatérale. En outre, nous soutenons la mise en place, dans les conditions appropriées, d'un mécanisme multilatéral supplémentaire pour répondre, au-delà des programmes bilatéraux aux impératifs immédiats d'amélioration de la sûreté tant en ce qui concerne les procédures de fonctionnement que les dispositifs techniques. Nous invitons la communauté internationale à contribuer au financement d'un tel mécanisme. Le Fonds tiendrait compte du financement bilatéral, serait administré par un comité directeur de donateurs, agissant par voie de consensus, coordonné avec le Groupe des Vingt-Quatre et la BERD et assisté par eux.

47. Les décisions concernant l'amélioration des centrales électronucléaires de modèle plus récent exigeraient que soient préalablement clarifiées diverses questions concernant la sûreté des centrales, la politique énergétique, les sources d'énergie de substitution et le financement. Afin d'établir une base adéquate permettant de prendre ces décisions, nous estimons que les mesures suivantes devraient être instituées :

- Les études de sûreté nécessaires devraient être présentées sans délai;
- En liaison avec les organisations internationales compétentes, en particulier l'Agence internationale de l'énergie, la Banque mondiale devrait préparer les études énergétiques indispensables, y compris sur les sources d'énergie de remplacement et leurs incidences financières. Sur la base de ces études, la Banque mondiale et la BERD devraient soumettre dans les meilleurs délais un rapport sur les besoins financiers potentiels.

/...

48. Nous examinerons les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce programme d'action lors de notre réunion de 1993.

49. Nous prenons acte des communications que nous avons reçues de différents chefs d'Etat ou de gouvernement, ainsi que d'organisations internationales, et nous les étudierons avec intérêt.

Prochain Sommet

50. Nous avons accepté avec plaisir l'invitation du Premier Ministre Miyazawa à tenir notre prochaine réunion à Tokyo en 1993.

ANNEXE II

Déclaration politique

Façonner le nouveau partenariat

I

1. Nous, dirigeants de nos sept pays et représentants de la Communauté européenne, soutenons la révolution démocratique qui a mis fin à l'affrontement Est-Ouest et a fondamentalement modifié le paysage politique mondial. Depuis notre dernière rencontre, de nouveaux événements spectaculaires ont accéléré le progrès vers la démocratie, l'économie de marché et la justice sociale. La voie est ouverte pour un partenariat nouveau reposant sur des responsabilités partagées, non seulement dans une Europe enfin réunie mais également dans la région de l'Asie et du Pacifique et ailleurs dans le monde. Nous entrons dans une ère où l'affrontement a fait place à la coopération.

2. Ce partenariat nouveau prendra des formes multiples. Les anciens adversaires de l'Est et de l'Ouest vont coopérer largement dans les domaines économique et politique et dans celui de la sécurité. Nous appelons au développement de modèles semblables de coopération dans le monde entier, tant à l'intérieur des régions qu'entre celles-ci. En tant que pays développés, nous apportons une aide et un soutien continus aux pays en développement. Nous pensons que les problèmes de caractère transnational, en particulier celui de la prolifération des armes de destruction massive, ne peuvent être résolus que par la coopération internationale. Le partenariat se développera harmonieusement à mesure que s'imposeront des valeurs communes, fondées sur les principes de la liberté politique et économique, des droits de l'homme, de la démocratie, de la justice et de la primauté du droit. Nous pensons que la liberté politique et la liberté économique sont étroitement liées et se renforcent mutuellement et qu'à cette fin, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme sont des critères importants pour l'octroi d'une aide économique.

3. Les pays de l'Europe centrale et orientale et les nouveaux Etats de l'ex-Union soviétique peuvent à présent saisir des occasions sans précédent, mais sont aussi confrontés à d'immenses défis. Nous leur apporterons notre soutien à mesure qu'ils progresseront vers l'instauration de sociétés pleinement démocratiques et vers la liberté politique et économique. Nous les encourageons à créer un cadre constitutionnel et juridique stable pour leurs programmes de réformes et nous saluons leurs efforts de réduction substantielle de la part des dépenses publiques consacrées au secteur militaire.

4. Le Traité signé à Maastricht par les 12 membres de la Communauté européenne est une mesure historique sur la voie de l'Union européenne. Sa mise en oeuvre renforcera la stabilité politique sur le continent européen et offrira de nouvelles chances de coopération.

/...

5. Depuis notre dernière rencontre, la création du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord a renforcé les relations de coopération entre l'Alliance de l'Atlantique Nord, les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays de l'ex-Union soviétique. L'UEO renforce, elle aussi, ses relations avec des pays d'Europe centrale et orientale.

6. La coopération internationale est d'autant plus nécessaire que sont apparus instabilités et conflits nouveaux, dus à une résurgence du nationalisme et à des tensions interethniques. Différends entre communautés et litiges territoriaux sont réglés par la force, entraînant mort, destructions et déplacements massifs de personnes innocentes dans toute l'ex-Yougoslavie, dans des parties de l'ex-Union soviétique et ailleurs dans le monde.

7. La mise en oeuvre intégrale et immédiate de l'ensemble des engagements de la CSCE est essentielle pour instaurer la sécurité et la stabilité en Europe. Tous les Etats de la CSCE doivent régler leurs différends par des moyens pacifiques et garantir un traitement égal à toutes les minorités. Nous invitons le sommet de la CSCE à Helsinki à adopter des décisions renforçant les moyens d'action de la CSCE en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de règlement pacifique des différends. Nous attendons également avec intérêt la création d'un forum de coopération en matière de sécurité au Sommet d'Helsinki. A cet égard, nous accueillons favorablement les décisions prises récemment par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN et par les ministres de l'UEO quant au soutien des opérations de maintien de la paix menées sous la responsabilité de la CSCE. Nous apportons notre appui au développement d'un dialogue régulier et fécond entre le Japon et la CSCE sur des questions d'intérêt commun.

8. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les structures régionales existantes, telles que les conférences postministérielles de l'ANASE et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, ont un rôle important à jouer pour favoriser la paix et la stabilité. Nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle au Cambodge et exhortons toutes les parties intéressées à soutenir l'APRONUC et à préserver le processus de paix encore fragile pour l'amener à une heureuse conclusion.

9. Nous nous félicitons de l'attachement de la Russie à une politique étrangère fondée sur le principe du droit et de la justice. Nous sommes convaincus que cela constitue une base pour la pleine normalisation des relations russo-japonaises grâce au règlement de la question territoriale.

II

1. La fin de l'affrontement Est-Ouest ouvre des perspectives historiques, mais elle met également en évidence la nécessité urgente de réduire la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous sommes fermement convaincus que la reconduction illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la Conférence de réexamen de 1995 marquera une étape décisive dans ce processus

/...

et que le processus de contrôle et de réduction des armes nucléaires doit se poursuivre. Les efforts déployés en vue de faire progresser la sécurité régionale contribueront aussi à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

2. Nous appelons instamment les pays qui ne sont pas encore parties au Traité de non-prolifération à y adhérer. Nous espérons voir adhérer prochainement au Traité de non-prolifération, en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires, le Bélarus, l'Ukraine, le Kazakhstan, ainsi que les autres Etats non russes de l'ex-Union soviétique. Nous poursuivrons, par des contacts bilatéraux et grâce aux centres internationaux pour la science et la technologie de Moscou et de Kiev, nos efforts pour empêcher que les compétences acquises en matière d'armes de destruction massive ne s'étendent pas à des pays susceptibles de développer de telles armes. Nous attachons la plus grande importance à l'établissement, dans l'ex-Union soviétique, de contrôles efficaces sur les exportations de matières nucléaires, d'armes et autres biens et technologies sensibles, et accorderons à cette fin une aide à la formation et une assistance pratique.

3. Le monde exige que l'action la plus efficace possible soit menée pour contrôler les matières nucléaires et pour détecter et prévenir le transfert ou la production illicite ou clandestine d'armes nucléaires. La coopération nucléaire dépendra, à l'avenir, de l'adhésion au Traité de non-prolifération ou à un accord existant équivalent et internationalement contraignant, ainsi que de l'adoption des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme il en a été récemment décidé par le Groupe des fournisseurs nucléaires. L'AIEA doit disposer des ressources nécessaires pour renforcer le régime de garanties existant et pour mener des inspections spéciales efficaces de sites nucléaires non déclarés mais soupçonnés, ce qui sera l'un des moyens d'y parvenir. Nous sommes favorables à ce que l'AIEA soumette les cas non réglés de prolifération au Conseil de sécurité des Nations Unies.

4. Nous réaffirmons notre volonté de partager les avantages de la technologie nucléaire pacifique avec tous les autres Etats, conformément à nos engagements de non-prolifération.

5. Nous continuerons à encourager tous les pays à adopter les directives du régime de contrôle des technologies balistiques et nous accueillons favorablement la récente décision de la session plénière du MTCR d'étendre le champ d'application de celles-ci aux missiles pouvant servir de vecteurs à tous les types d'armes de destruction massive. Chacun d'entre nous poursuivra ses efforts afin d'améliorer la transparence et la consultation en matière de transferts d'armes conventionnelles et d'encourager la modération dans ces transferts. La fourniture d'informations complètes en temps utile au Registre des armes des Nations Unies constitue un aspect important de ces efforts.

6. Nous continuerons d'intensifier notre coopération dans le domaine des contrôles des exportations de biens sensibles, au sein des instances appropriées, afin de réduire les menaces contre la sécurité internationale. Un élément majeur de cet effort est constitué par les échanges informels d'informations afin d'améliorer et d'harmoniser ces contrôles à l'exportation.

/...

7. Les accords de contrôle des armements signés par l'ex-Union soviétique, notamment les Traités START et CFE, doivent entrer en vigueur. La pleine application du Traité CFE établira les bases du nouveau cadre de coopération en matière de sécurité en Europe. Nous nous réjouissons de l'accord de grande portée en matière d'armes nucléaires stratégiques conclu en juin par les Etats-Unis et la Russie, nouvelle mesure essentielle sur la voie de l'instauration d'un monde plus sûr et plus stable. D'autres mesures, notamment l'élimination, annoncée unilatéralement, des armes nucléaires à courte portée basées au sol par les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique, devraient être appliquées aussitôt que possible. Nous soutenons la Russie dans ses efforts visant à assurer l'utilisation pacifique des matières nucléaires provenant de l'élimination d'armes nucléaires. Les négociations de Genève sur la convention d'interdiction globale et efficace des armes chimiques devront être menées à bon terme cette année. Nous appelons toutes les nations à signer cette convention dès l'origine.

III

1. Les défis nouveaux soulignent la nécessité de renforcer les Nations Unies, en tenant compte de l'évolution du contexte international. Depuis notre dernière rencontre à Londres, les missions et responsabilités des Nations Unies se sont développées de manière considérable, notamment dans le domaine de la prévention des crises, de la gestion des conflits et de la protection des minorités. Les Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans la réaction de la communauté internationale aux événements survenus dans le Golfe, au Cambodge, dans l'ex-Yougoslavie et dans d'autres régions du monde.

2. Nous soutenons le rôle que jouent les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'accession à l'Organisation des Nations Unies de nouveaux Etats a renforcé l'importance de ce rôle. Nous appelons tous ces nouveaux Etats Membres à respecter l'engagement solennel qu'ils ont pris de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

3. Nous réaffirmons notre engagement à coopérer pour faire face aux problèmes actuels de réfugiés. Nous déplorons l'action de tout Etat ou groupe contre des minorités qui crée de nouveaux flux de réfugiés et de personnes déplacées.

4. Nous apportons notre soutien aux mesures prises jusqu'à présent par le Secrétaire général en vue de réformer l'Organisation, y compris la nomination d'un coordonnateur de haut niveau pour les secours d'urgence. Le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" constitue une contribution précieuse aux travaux des Nations Unies sur la diplomatie préventive, la recherche et le maintien de la paix. Nous lui donnons l'assurance que nous sommes disposés à apporter l'appui politique et les ressources nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

/...

5. Nous sommes résolument en faveur d'une amélioration de la coopération entre les Nations Unies et les accords et organismes régionaux tels que définis au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui jouent un rôle de plus en plus important dans le règlement des conflits.

6. En concluant la présente Déclaration, nous réaffirmons que la reconnaissance de la dignité intrinsèque et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Les droits de l'homme ne sont pas à la disposition des Etats ou de leur gouvernement. Ils ne peuvent être soumis à la loi d'un quelconque système politique, idéologique ou religieux. La protection et la promotion des droits de l'homme demeurent l'une des tâches essentielles de la communauté des nations.

ANNEXE III

Déclaration sur l'ex-Yougoslavie

Nous, dirigeants de nos sept pays et représentants de la Communauté européenne, sommes profondément préoccupés par la crise yougoslave. Nous condamnons avec force l'utilisation de la violence dans l'ex-Yougoslavie et nous déplorons les souffrances infligées à sa population. Nous déplorons en particulier les actions menées contre les populations civiles ainsi que l'expulsion forcée de groupes ethniques. Bien que toutes les parties aient contribué à la situation actuelle, la plus grande part de responsabilité revient aux dirigeants serbes et à l'armée yougoslave que ceux-ci contrôlent.

Nous apportons notre soutien à la Conférence de la Communauté européenne sur la Yougoslavie, présidée par Lord Carrington, en tant qu'enceinte essentielle propre à apporter une solution politique durable et équitable aux problèmes auxquels est confrontée l'ex-Yougoslavie. Cette solution devrait prévoir des arrangements constitutionnels pour la Bosnie-Herzégovine. Nous invitons toutes les parties à reprendre les négociations au sein de cette conférence, de bonne foi et sans condition préalable. Nous sommes également en faveur d'étroites consultations entre la Conférence présidée par Lord Carrington, la Communauté européenne, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties concernées par la crise yougoslave. Ces consultations pourraient aboutir à la tenue d'une conférence internationale de plus vaste portée qui étudierait les questions en suspens, notamment celles relatives aux minorités. Nous soulignons la nécessité absolue pour les parties dans l'ex-Yougoslavie de démontrer leur volonté de paix, qui est indispensable au succès et sans laquelle les peuples de l'ex-Yougoslavie continueront de souffrir.

La situation humanitaire, notamment en Bosnie-Herzégovine, est tragique et inacceptable. Nous soutenons résolument les actions de la communauté internationale pour apporter des secours. Nous saluons les efforts qui ont été déployés pour parvenir à l'ouverture de l'aéroport de Sarajevo et nous apportons notre soutien aux mesures prises par la FORPRONU pour assurer la sécurité de l'aéroport. Le blocus de Sarajevo doit être levé et les bombardements sur la ville doivent être arrêtés afin qu'une opération de secours de grande envergure puisse être mise en place.

Nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui participent au pont aérien sur Sarajevo et qui acheminent une aide à la population de cette ville. Nous lançons un appel à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine afin qu'elles ne mettent pas en danger l'entreprise humanitaire. Nous mettons fermement en garde les parties concernées, y compris les forces irrégulières, afin qu'elles ne menacent d'aucune façon la vie des hommes engagés dans les opérations de secours. Si ces efforts venaient à échouer du fait du refus des parties concernées de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait examiner d'autres mesures, sans exclure les moyens militaires, afin d'atteindre ses objectifs humanitaires.

/...

Le pont aérien sur Sarajevo ne peut être que le début d'un effort humanitaire de plus vaste ampleur. Il faut garantir la sécurité des accès par route à Sarajevo ainsi que vers les autres parties de la Bosnie-Herzégovine.

Pour faire face aux besoins des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, une aide financière accrue est nécessaire. Nous sommes disposés à contribuer à celle-ci. Nous demandons aux autres pays d'apporter leur juste part.

Nous soulignons la nécessité pour la Serbie et la Croatie de respecter l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il est également nécessaire que toutes les forces militaires non soumises à l'autorité du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine soient retirées, démobilisées ou désarmées, leurs armes étant placées sous contrôle international efficace.

Nous lançons un appel à toutes les parties pour éviter que le conflit ne s'étende à d'autres régions de l'ex-Yougoslavie.

Nous demandons instamment aux dirigeants serbes de respecter intégralement les droits des minorités, de s'abstenir de toute nouvelle répression au Kosovo et d'engager un dialogue sérieux avec des représentants du Kosovo en vue de définir un statut d'autonomie, conformément au projet de convention de la Conférence de la Communauté européenne sur la Yougoslavie.

Les sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 757, ainsi que les autres dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies, doivent être intégralement appliquées.

Nous appuyons les efforts des forces de maintien de la paix des Nations Unies pour mettre en oeuvre, dans tous ses éléments, le plan de paix des Nations Unies pour la Croatie. Nous exigeons que les Serbes et les Croates apportent leur entière coopération à ce plan de paix et qu'ils n'épargnent aucun effort pour mettre fin au bain de sang en Croatie.

Nous n'acceptons pas que la Serbie et le Monténégro soient le seul successeur de l'ex-Yougoslavie. Nous demandons la suspension de la participation de la délégation de Yougoslavie aux travaux de la CSCE et des autres enceintes et organisations internationales concernées.
